

SCoT DU PAYS DE LORIENT

une trame verte et très bleue

CONTEXTE ET ENJEUX

Le SCoT du Pays de Lorient est le fruit de réflexions menées dans le cadre de trois commissions de travail dont une « Mer, Rade et Vallée ». La trame verte et bleue répond à un triple enjeu : la préservation de la ressource en eau (qualité de l'eau, prise en compte de l'eau dans les opérations d'urbanisme, protection des milieux aquatiques), la préservation des équilibres entre les différents espaces (maîtrise de l'urbanisation, maintien des vues paysagères, de l'accès à la nature et des continuités écologiques) et le besoin de prise en compte des critères paysagers et environnementaux dans la structuration du tissu urbain.

Une démarche est engagée afin de construire une approche multifonctionnelle de la trame verte et bleue (usages sociaux des espaces, fonctionnalités écologiques des milieux). Par ailleurs, le SCoT a initié plusieurs démarches expérimentales : intégration de la nature en ville dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie) ; application de la méthode des "sociotopes" sur deux communes du SCoT.

Echelle de projet

Grand territoire / SCoT : 24 communes, 2 EPCI, plus de 200 000 habitants.

État d'avancement

SCoT approuvé en 2006.

Un futur SCoT sur un périmètre élargi à 30 communes. La communauté de commune de Plouay du Scorff au Blavet (6 communes) rejoint le syndicat mixte.

CONTENU DU PROJET

- Hiérarchiser les enjeux au regard de la biodiversité

Le SCoT identifie :

- les sites protégés pour leur valeur écologique non urbanisables (ex. sites Natura 2000) ;
- les sites à enjeu intercommunal à préserver dans les PLU (ZNIEFF de type 1 et sites inventoriés par le département et par l'agglomération de Lorient) ;
- les sites à enjeu communal liés à la « nature ordinaire » et à la qualité de vie, à préserver et valoriser dans les PLU (espace boisé classé, intégration paysagère des extensions urbaines respectant les lignes majeures constitutives du paysage).

- Intégrer les caractéristiques des espaces naturels et paysagers aux politiques d'aménagement

Ces sites sont compris dans des « ensembles paysagers et naturels » structurants dont les particularités (rade, ceinture verte, littoral, vallées, espaces agricoles sensibles) font l'objet d'orientations spécifiques dans le SCoT et doivent être prises en compte dans l'aménagement. A partir de ce maillage ont été définies les zones d'extension potentielles des communes et les connexions « amont-aval » entre mer et vallée. Les sites sont connectés par un réseau de liaisons vertes (entre ville et nature, entre bassins versants). Les PLU doivent proscrire les coupures. Les infrastructures n'y sont autorisées que si elles ne compromettent pas ces continuités et font l'objet de mesures de compensation.

- Renforcer une lecture paysagère du territoire

Le SCoT affiche des orientations relatives aux sites naturels, mais aussi au paysage. Elles précisent l'articulation entre le développement urbain, l'attractivité du territoire et le renforcement de la place des éléments naturels structurants : préservation des percées visuelles sur le littoral et les vallées depuis les espaces urbains, recommandations d'établir par les PLU des programmes de résorption des points noirs paysagers, requalification des infrastructures routières du territoire, valorisation paysagère des entrées de ville, définition des limites entre espace urbain et rural.

- Préserver les équilibres entre espaces naturels et urbains

Les équilibres du territoire et la valorisation de la proximité entre ville et nature s'appuient sur :

- une ceinture verte autour de l'ensemble urbain « Lorient-Lanester » où l'urbanisation est autorisée sous réserve d'une intégration paysagère de qualité et de la préservation des liaisons naturelles ;
- des coupures d'urbanisation sur les espaces côtiers localisées par le SCoT, à préciser par les PLU afin d'éviter le grignotage des espaces naturels ;
- des limites franches à définir entre espace urbain et espace rural. Les centres villes et centres bourgs, ainsi que les villages (identifiés dans le PLU, à partir des critères énoncés dans le SCoT) peuvent être étendus (de manière limitée pour les villages), tandis qu'au-delà de ces espaces, seules les dents creuses peuvent être urbanisées.

- Intégrer l'eau au parti d'aménagement des communes

Un pré-inventaire des zones humides et des cours d'eau a été effectué. Il doit être décliné et affiné dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU afin de classer ces milieux aquatiques en zones naturelles, interdire la transformation de leur état initial, instaurer des mesures compensatoires en cas de destruction des zones humides.

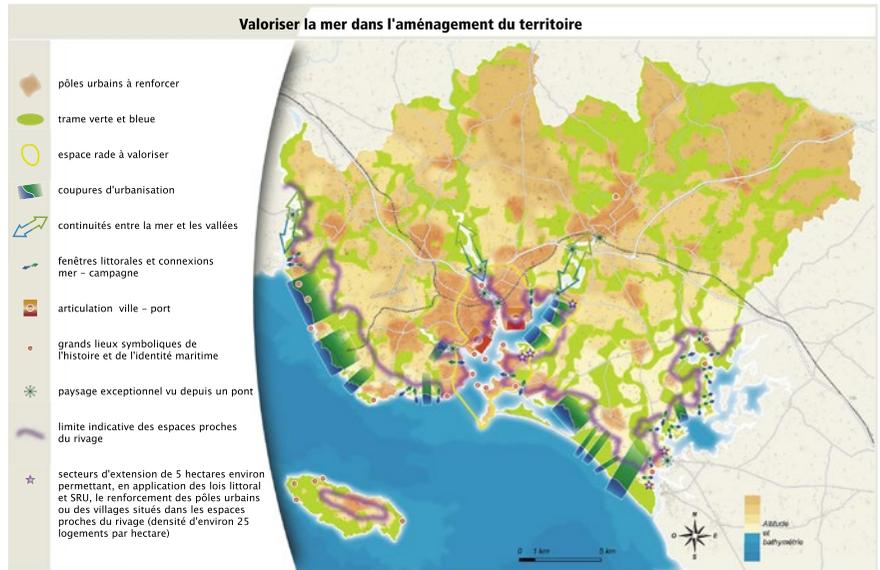
- Préserver les activités économiques dépendantes des ressources naturelles

Le développement de la Rade doit assurer la restructuration des pôles urbains, le maintien des espaces agricoles environnants, et la préservation des qualités écologiques du site, socles de son potentiel halieutique et conchylicole.

Le SCoT conforte ces activités conchylicoles si elles ne portent pas atteinte à la qualité écologique des espaces naturels et paysagers, notamment grâce à la contractualisation avec les agriculteurs. Par ailleurs, l'agriculture périurbaine intervient dans l'équilibre du territoire, espace « naturel » ordinaire, participant à la limitation de l'extension de l'urbanisation.

- Améliorer la gestion des espaces naturels

La gestion et l'acquisition foncière sont en dehors du champ du SCoT mais sont essentielles à sa mise en œuvre ainsi qu'à la prise en compte par le territoire des fonctionnalités des espaces naturels. Les communes doivent définir des orientations de gestion des espaces forestiers en vue d'assurer le développement coordonné de la filière bois-énergie et sont invitées à proposer des périmètres d'acquisition foncière sur l'ensemble des espaces naturels présentant un fort enjeu de biodiversité et de qualité du cadre de vie.



Valoriser la mer dans l'aménagement du territoire. Source : AUDELOR

POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

- Des études spécifiques en accompagnement du SCoT.
- La sensibilisation des habitants pour qu'ils s'approprient la trame.
- Une démarche de co-construction de la trame avec les communes du SCoT et l'ensemble des acteurs du territoire, et l'harmonisation des méthodologies et modes d'intégration de la trame dans les partis d'aménagement.
- Une prise en compte des différentes échelles de la trame : du grand territoire (espaces naturels) jusqu'au tissu urbain et au projet d'aménagement (perméabilité aux continuités).

Points de vigilance

- Un SCoT qui ne prend pas encore en compte les ambitions du Grenelle de l'environnement de « préservation et remise en bon état des continuités écologiques ».
- Le manque dans l'état initial de l'environnement d'une méthodologie structurée pour l'établissement des continuités écologiques (approche par le déplacement des espèces et les facteurs de fragmentation des continuités) et l'absence d'évaluation de leur multifonctionnalité, qui permettrait des arbitrages (entre préservation du cycle de vie des espèces et développement des usages des espaces naturels et agricoles par exemple).

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Un partage élargi des enjeux de la trame avec les habitants dans le cadre de la phase de concertation.
- Des actions de sensibilisation autour de l'eau (ateliers SCoT, études « Eau et PLU »).
- L'étude de nouveaux sites naturels d'intérêt communautaire potentiels en lien avec la politique d'acquisition foncière par l'agglomération de Lorient.

- Un accompagnement fort de l'intégration de la trame verte et bleue dans les communes : sensibilisation sur les OAP, gestion de l'eau dans les aménagements, présentation de « bons exemples » en matière de biodiversité en ville, et éditions de guides thématiques.

Pour en savoir plus :

<http://www.SCoT-lorient.fr/index.php?id=9903>
<http://www.audelor.com/>

> **Fiche Outil/Méthode n°26** : La méthode des sociotopes p. 91

Sources :

- http://www.SCoT-lorient.fr/index.php?id=9878&tx_ttnews%5Btt_news%5D=8290&tx_ttnews%5BbackPid%5D=9903&cHash=c9c5fa34d5
- <http://SCoT-lorient.fr/index.php?id=10071>
- <http://SCoT-lorient.fr/index.php?id=10056>